

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Avril 2015

Présents : M. Eric BOUCHER, M. Roger DEGAS, Mme Marie-Christine BONDON, M. Michel PICONTO, Mme Claire FONTAGNERES, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Béatrice EYZAT, M. Laurent MOUILLAC, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU

Représentée : Mme Fabienne OUVRARD (procuration à M. Boucher)

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel RUET

Procès-verbal de la réunion du 3 Mars 2015 : adopté à l'unanimité.

## TRANSPORT SCOLAIRE

### **T\_2015\_0704\_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - Présentation et Adoption**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marie-Christine BONDON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :  
1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 905.35 €			0.00 €	4 905.35 €
Opération de l'exercice	33 700.09 €	31 451.11 €			33 700.09 €	31 451.11 €
Totaux	33 700.09 €	36 356.46 €	0.00 €	0.00 €	33 700.09 €	36 356.46 €
Résultats de clôture		2 656.37 €		0.00 €		2 656.37 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés	33 700.09 €	36 356.46 €	0.00 €	0.00 €	33 700.09 €	36 356.46 €
Résultats définitifs		2 656.37 €		0.00 €		2 656.37 €

Pas de compte annexe

2° **Constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Constater** qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

4° **Arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

### **T\_2015\_0704\_02 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire**

#### **COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR M. HOGREL, RECEVEUR - Approbation**

**Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare**, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**T2015\_0704\_04 : TRANSPORT SCOLAIRE - TARIFS – à compter de l'Année Scolaire 2015-2016 – Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de reconduire les mesures applicables à partir de l'année scolaire 2014-2015 conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 20.06.2014.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

**T2015\_0704\_05 : FINANCES LOCALES – INVESTISSEMENT – Recettes - Durée d'amortissement**

Monsieur le Percepteur demande que la Commune amortisse, conformément à la réglementation, les recettes d'investissement imputées sur le compte 131 (Subventions d'équipements reçues)

Aussi, il vous est demandé de vous prononcer sur la durée d'amortissement de ce compte sachant que cela concerne une subvention versée par le Conseil Général en 1999 pour l'achat du bus que nous ne possédons plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide que la durée d'amortissement sera de 1 an

**T\_2015\_0704\_06 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire****BUDGET PRIMITIF 2015 - Vote**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le Budget Primitif 2015 arrêté comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstention
002	Excédent antérieur reporté	2 656.37 €	15	0	0
70	Ventes produits fab, prest serv	2 000.00 €	15	0	0
74	Subventions d'exploitation	45 344.00 €	15	0	0
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>50 000.37 €</b>			
042	Opérations d'ordre entre section	25 141.00 €	15	0	0
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>25 141.00 €</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>75 141.37 €</b>			

Dépenses					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	33 000.37 €	15	0	0
012	Charges de personnel	17 000.00 €	15	0	0
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>50 000.37 €</b>			
023	Virement à la section d'investissement	24 184.00 €	15	0	0
042	Opérations d'ordre entre section	957.00 €	15	0	0
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>25 141.00 €</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>75 141.37 €</b>			

Section d'investissement :

Recettes					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstention
021	Virements de la section d'exploitation	24 184.00 €	15	0	0
040	Opérations d'ordre entre section	957.00 €	15	0	0
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>25 141.00 €</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>25 141.00 €</b>			

Dépenses					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstention
040	Opérations d'ordre entre section	25 141.00 €	15	0	0
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>25 141.00 €</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>25 141.00 €</b>			

- précise que le budget de l'exercice 2015 a été établi et voté par nature avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014

- précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

# COMMUNE

## 2015\_0704\_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marie-Christine BONDON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		241 749.25 €	20 850.76 €			220 898.49 €
Opération de l'exercice	1 017 211.59 €	1 135 261.42 €	331 534.31 €	408 378.56 €	1 348 745.90 €	1 543 639.98 €
<b>Totaux</b>	<b>1 017 211.59 €</b>	<b>1 377 010.67 €</b>	<b>352 385.07 €</b>	<b>408 378.56 €</b>	<b>1 348 745.90 €</b>	<b>1 764 538.47 €</b>
Résultats de clôture		359 799.08 €		55 993.49 €		415 792.57 €
Restes à réaliser			194 420.00 €	42 040.00 €	194 420.00 €	42 040.00 €
<b>Totaux cumulés</b>	<b>1 017 211.59 €</b>	<b>1 377 010.67 €</b>	<b>546 805.07 €</b>	<b>450 418.56 €</b>	<b>1 543 165.90 €</b>	<b>1 806 578.47 €</b>
Résultats définitifs		359 799.08 €	96 386.51 €			263 412.57 €

Pas de compte annexe

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

## 2015\_0704\_02 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

### COMPTABILITÉ 2014 - Affectation du Résultat de la Section de Fonctionnement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Eric BOUCHER, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014, **décide**, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

#### - Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	118 049.83 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	241 749.25 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>359 799.08 €</b>

#### - Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	76 844.25 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	<b>-20 850.76 €</b>
Résultat comptable cumulé (R 001)	55 993.49 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	194 420.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	42 040.00 €
Solde des restes à réaliser :	<b>-152 380.00 €</b>
<b>(B) Besoins (-) réel de financement :</b>	<b>96 386.51 €</b>

#### - Affectation du résultat de la section de fonctionnement

##### Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 106)	96 386.51 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 106)	0.00 €
<b>SOUS TOTAL (R 106)</b>	<b>96 386.51 €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	263 412.57 €
<b>TOTAL (A1)</b>	<b>359 799.08 €</b>

#### - Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : <b>0.00 €</b> (déficit reporté)	R002 : <b>263 412.57 €</b> (excédent reporté)	D001 : <b>0.00 €</b> (solde d'exécution N-1)	R001 : <b>55 993.49 €</b> (solde d'exécution N-1) R1068 : <b>96 386.51 €</b> (excédent de fonctionnement capitalisé)

**2015\_0704\_03 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire**  
**COMPTE DE GESTION 2014 dressé par M. HOGREL, Receveur - Approbation**

**Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare**, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2015\_0704\_04 : FINANCES LOCALES - Fiscalité**

**TAXES LOCALES DIRECTES 2015 - Décision**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état 1259 COM notifiant les bases et les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2015.

Après concertation, le Conseil Municipal décide, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- de reconduire, pour 2015, les taux de 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation	13.97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.94 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29.12 %

pour un produit attendu de 411 010 € et 32 099 € d'allocations compensatrices.

**2015\_0704\_05 : FINANCES LOCALES – Budget 2015 - EMPRUNT - Réalisation**

Considérant la réalisation du projet relatif à l'acquisition de l'immeuble sis à Cantenac (33460) 30 Avenue de la 5<sup>ème</sup> République, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 100 000 €

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- retient le Crédit Mutuel Sud-Ouest pour un emprunt de 100 000 €, selon les caractéristiques suivantes :

\* durée : 10 ans

\* taux fixe : 1.31 %

\* périodicité : annuelle

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

**2015\_0704\_06 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire**

**BUDGET PRIMITIF 2015 - vote**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- adopte le Budget Primitif 2015 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	263 412.57 €
013	Atténuations de charges	18 685.00 €
70	Produits des services	85 260.00 €
73	Impôts et taxes	529 143.00 €
74	Dotations et participations	233 999.00 €
75	Autres produits gestion courante	6 992.00 €
76	Produits financiers	508.00 €
<b>Total</b>		<b>1 137 999.57 €</b>

Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	273 550.00 €
012	Charges de personnel	484 300.00 €
023	Virement à la section d'investissement	230 895.00 €
65	Autres charges de gestion courante	119 447.00 €
66	Charges financières	7 200.00 €
67	Charges exceptionnelles	107.57 €
042	Opérations d'ordre entre sections	22 500.00 €
<b>Total</b>		<b>1 137 999.57 €</b>

Section d'investissement :

Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
001	excédent d'exécution d'investissement reporté	55 993.49 €
021	Virement de la section de fonctionnement	230 895.00 €
024	Produits des cessions	230 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	121 386.51 €
13	Subventions d'investissement reçues	132 040.00 €
16	Emprunt	100 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	22 500.00 €
041	Opérations patrimoniales	16 700.00 €
<b>Total</b>		<b>909 515.00 €</b>

Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	16 310.00 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	16 990.00 €
204	Subventions d'équipement versées	15 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	844 515.00 €
041	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 700.00 €
<b>Total</b>		<b>909 515.00 €</b>

- précise que le budget de l'exercice 2015 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2014,
- précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;

#### **2015\_0704\_07 : INTERCOMMUNALITÉ – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE**

##### **Evaluation des charges transférées - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Approbation**

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport d'évaluation des charges transférées de la C.L.E.T.C. du 5 Mars 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- adopte ce rapport d'évaluation des charges transférées de la CLETC

#### **2015\_0704\_08 : INTERCOMMUNALITÉ – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE**

##### **Service d'Instruction des documents d'urbanisme - adhésion**

La loi dite ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 24 Mars 2014 dispose qu'à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015, les Communes qui appartiennent à un EPCI de plus de 10 000 habitants devront instruire les actes d'urbanisme sans le concours de la DDTM.

La Communauté de Communes a donc décidé, par délibération du Conseil Communautaire du 26.03.2015, de créer au plus tard le 1<sup>er</sup> Juillet 2015 un service intercommunal d'instruction.

Une convention entre la Communauté de Communes Médoc Estuaire et la Commune définit les modalités de mise à disposition de ce service intercommunal d'urbanisme pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'adhérer à ce service, pour l'instruction des documents suivants :

- . Permis de Construire
- . Permis de Démolir
- . Permis d'Aménager
- . Certificats d'Urbanisme opérationnels, article L. 410-1 b du Code de l'Urbanisme,
- . Déclarations Préalables lotissement et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager

Les documents suivants :

- . Certificats d'Urbanisme informatifs, article L. 410-1 a du Code de l'Urbanisme

. Déclarations Préalables, autres que celles instruites par la Communauté de Communes Médoc Estuaire restent à la charge de la Commune.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **2015\_0704\_09 : INTERCOMMUNALITÉ – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE**

##### **Voirie communale et intercommunale – Petit et Gros entretien**

##### **Groupement de commande de travaux - Adhésion**

Vu la délibération en date du 05.12.2014 concernant l'adhésion de la commune au groupement de commande de maîtrise d'œuvre réalisé par la Communauté de Communes Médoc Estuaire

Vu la mise en place par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire d'un groupement de commandes avec les Communes membres qui le souhaitent dans le cadre de la passation de marché de travaux pour le petit et le gros entretien de voiries communales et intercommunales.

Vu la nécessité de faciliter la gestion de ce type de marché, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à ce groupement, à signer la convention constitutive correspondante et à décider que la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de maîtrise d'œuvre soit également compétente pour le groupement du marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- adhère à ce groupement

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive correspondante

- précise que la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de maîtrise d'œuvre sera également compétente pour le groupement du marché de travaux

#### **2015\_0704\_10 : INTERCOMMUNALITE – Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM)**

##### **Rapport d'activités 2014**

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation du rapport d'activités 2014.

#### **2015\_0704\_11 : INTERCOMMUNALITE – Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM)**

##### **Concession du service public de distribution de l'énergie électrique – Rapport d'activités 2013 du Concessionnaire ERDF/EDF**

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation du rapport d'activités 2013 du service public de distribution de l'énergie électrique.

#### **2015\_0704\_12 : INTERCOMMUNALITE – Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM)**

##### **Concession du service public de distribution de l'énergie électrique – Rapport de contrôle sur le Concessionnaire, pour l'exercice 2013**

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation du rapport de contrôle sur le concessionnaire par la société NALDEO, pour l'exercice 2013

#### **2015\_0704\_13 : DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATION**

##### **Section du Chemin rural à Ninotte - Enquête publique préalable à l'aliénation**

Le chemin rural situé au lieu-dit « Ninotte » au droit de la parcelle AH 99 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

L'aliénation de cette section de chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à la réglementation, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de cette section du chemin rural situé au lieu-dit « Ninotte »

#### **2015\_0704\_14 : DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATION**

##### **Section du Chemin rural au Bourg - Enquête publique préalable à l'aliénation**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30.03.2012, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de cette section du chemin rural situé au lieu-dit « Le Bourg » au droit des parcelles AC 395, AC 396, AC 166 et AC 170.

Suite à la demande renouvelée d'un des 2 riverains, Monsieur le Maire propose d'actualiser cette délibération en maintenant cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- confirme la décision de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de cette section du chemin rural situé au lieu-dit « Le Bourg »

#### **2015\_0704\_15 : ETAT CIVIL – Lieu de célébration des mariages**

### Changement temporaire le 26 Septembre 2015

Vu l'instruction générale relative à l'état civil,

Monsieur le maire expose que pour un problème d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la salle des mariages ne pourra pas être utilisée pour le mariage du samedi 26 Septembre 2015.

L'organisation de ce mariage pourra se tenir à la salle communale Saint Vincent située route de Jean-Faure.

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de ce local, en salle des mariages.

Le procureur de la République, également sollicité en ce sens, a donné son autorisation pour déplacer les registres d'état civil dans la salle communale Saint Vincent le samedi 26 Septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- décide d'affecter la salle communale Saint Vincent en salle des mariages le samedi 26 Septembre 2015 ;
- autorise Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

### 2015\_0704\_16 : INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'IME/CAT du MEDOC

#### Dissolution

Monsieur le Maire après avoir rappelé que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Gironde adopté le 15 Décembre 2011 prévoit la dissolution du syndicat intercommunal de l'IME/CAT du Médoc à la date du 1er Janvier 2015,

Il convient de délibérer et se prononcer sur :

- la répartition des biens meubles, immeubles
- la répartition de l'actif et du passif figurant sur le dernier compte administratif valant compte de clôture
- le devenir des contrats
- la répartition des personnels
- la dévolution des archives

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable aux conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal de l'IME/CAT du Centre Médoc et au transfert à l'ADAPEI de l'ensemble :

- des biens meubles, immeubles
- de l'actif et du passif (compris les excédents de fonctionnement et d'investissement) conformément aux comptes administratif et de gestion qui seront arrêtés au 31 décembre 2014
- des contrats - Néant
- des personnels - Néant
- des archives, ensemble des documents budgétaires et administratifs afférentes aux affaires du syndicat qui seront conservés dans les locaux sis Place du 8 mai 1945 – 33112 Saint Laurent Médoc

### DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu – période du 04.03.2015 au 07.04.2015

#### \* Droit de Prémption Urbain

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
01/2015	GFA GUINOT	Lieu dit CANTENAC (Bourg)	non bâti	12/03/2015	renonciation
02/2015	Mme CHAUSSAT veuve VILLENEUVE Lucile	44 Chemin du Plaisir	bâti sur terrain propre	31/03/2015	renonciation

\* Autre Décision prise - Néant